



## AVIS AU CONSEIL N° 02-08

### **Objet : Possibilités de renforcement des capacités et de sensibilisation du public dans le cadre du programme de gestion rationnelle des produits chimiques**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, qui stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, [...] ainsi que sur [sa] mise en oeuvre et [son] développement [...]. Il pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

RAPPELANT que, dans son avis au Conseil n° 01-08, il a indiqué qu'il consulterait le public, au cours de la session ordinaire du Conseil de 2002, sur les possibilités de renforcement des capacités et de sensibilisation que pourrait offrir le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC);

AYANT TENU deux réunions publiques des plus fructueuses sur ces sujets parallèlement à la session ordinaire du Conseil, et ayant tiré parti de réflexions constructives et d'observations éclairées visant toutes à mieux faire comprendre la complexité et les enjeux des efforts déployés pour renforcer efficacement les capacités et élaborer des stratégies de sensibilisation;

RECONNAISSANT l'importance de passer du stade de la discussion à des recommandations plus concrètes pour que le Conseil les prenne en considération;

FORMULE les suggestions qui suivent dans une optique de progrès :

- Il faut coordonner étroitement les efforts destinés à renforcer les capacités et la sensibilisation dans le cadre du programme de GRPC. Le renforcement des capacités du public va de pair avec sa sensibilisation et inversement. Les activités dans ces deux domaines devraient être le fruit d'un dialogue entre la société civile et les gouvernements, et ne pas être imposées par les dirigeants. Cela réclamera quelques changements institutionnels quant à la manière d'entreprendre les tâches en matière de GRPC.
- Comme le recommande l'avis du CCPM au Conseil n° 01-08, le Groupe de travail sur la GRPC (qui comprend exclusivement des représentants gouvernementaux) et ses divers groupes d'étude devraient être plus ouverts à une participation élargie des intervenants. Il faudrait grossir le nombre d'intervenants qui participent déjà à ces groupes pour qu'ils comptent des représentants d'organisations non gouvernementales de l'environnement

(ONGE), de l'industrie et du secteur privé, d'universités, d'autres paliers de gouvernement et du grand public. Il serait par ailleurs nécessaire de concevoir un processus explicite, structuré et totalement transparent établissant le mode de nomination et de sélection des intervenants, et définissant clairement leurs fonctions, leur rôle et leur niveau de responsabilité.

- Il faudra déployer des efforts particuliers pour trouver et solliciter la contribution d'entités locales et traditionnelles ayant le pouvoir de décider dans un cadre externe à celui des pouvoirs publics, comme l'a déjà suggéré l'avis au Conseil n°99-05. Il s'agit d'une approche indispensable pour pouvoir travailler de concert avec des populations autochtones et des collectivités rurales.
- Les défis que suscitent le renforcement des capacités et la sensibilisation ne se limitent pas à un seul des trois pays. Chacun d'eux devrait instaurer un ensemble de normes renforcées relativement à ces deux domaines qui prévoiraient, notamment, l'évaluation et l'application des meilleures méthodes et techniques et des formules culturelles des plus adéquates.
- Lorsque les groupes d'étude compétents en matière de GRPC préconisent de restreindre ou d'interdire l'utilisation de substances déterminées, on doit veiller à ce que les substances de rechange soient sans danger pour la santé humaine et l'environnement. Grâce au renforcement des capacités et à la sensibilisation du public, la participation accrue de ce dernier aux activités contribuera aux efforts déployés à cette fin.
- Les ressources financières peuvent limiter l'ampleur des nouvelles activités de la CCE et du programme de GRPC en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation. Il est donc très important que les responsables du programme de GRPC collaborent avec des groupes qui sont déjà dotés de réseaux de sensibilisation, notamment les ONGE, l'industrie et le secteur privé, les administrations locales, les universités et les organisations autochtones, les associations professionnelles et d'autres entités qui se consacrent à l'enseignement, à la santé et à la pollution par des substances chimiques.
- Le fait de travailler avec ces réseaux facilitera l'inventaire de documents et de renseignements pertinents qui permettront de sensibiliser et de faire participer la société civile aux activités. Le choix des outils de sensibilisation devrait se fonder sur les capacités disponibles et tenir compte des techniques d'information existantes, du niveau d'instruction, de la langue locale et des usages culturels, de même que d'autres facteurs qui influent sur la capacité de la société civile de participer activement et utilement au processus de GRPC. Les progrès accomplis au Mexique en vue d'éliminer complètement l'emploi du DDT constituent un exemple probant du modèle en vertu duquel le public, grâce aux partenariats et à la coopération aux échelles régionale et locale, se dote de moyens d'action en s'informant et en se donnant un but collectif.

#### **Autres questions :**

- Les responsables du programme de GRPC devraient être mieux informés et davantage sensibilisés quant aux impératifs d'une approche globale de leurs travaux sur la sélection des substances, sur l'établissement et la mise en œuvre de plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) et sur les activités de surveillance et d'évaluation afin que ces travaux tiennent compte des besoins et des réalités des populations et des milieux naturels touchés par la pollution.

- Les responsables du programme de GRPC devraient mettre sur pied un processus efficace pour surveiller l'élimination et le devenir des stocks actuels de substances chimiques, comme le DDT, dont l'utilisation est restreinte ou interdite.
- Comme le mentionne en détail l'avis au Conseil n° 02-01 sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, il est essentiel de coordonner les activités du programme de GRPC avec celles du projet sur la santé des enfants. À ce sujet, le CCPM réitère sa recommandation d'établir un PARNA relatif au plomb.
- Le groupe de travail sur la GRPC devrait continuer de déployer des efforts afin de trouver des fonds auprès d'autres sources pour appuyer la mise en oeuvre des PARNA.

ADOPTÉ LE 3 JUILLET 2002